

Les retraités ne se résignent pas Journée nationale d'action

MARDI 30 SEPTEMBRE dès 14h30

à l'appel des UCR CGT, FO, CFTC, CGC, de la SFR FSU, de Solidaires Retraités, de la FGR-FP, de l'UNRPA et de LSR(1)

En ILE de France RASSEMBLEMENT

devant la préfecture de Région
5 rue Leblanc m° place Balard

pour

- ♦ la défense du pouvoir d'achat
- ♦ une loi d'adaptation de la société au vieillissement à la hauteur des besoins
- ♦ le développement des services publics

Retraités

SOMMAIRE

- 1) **Rassemblement
30 septembre**
- 2) **loi d'adaptation
de la société au
vieillissement**

N° Commission paritaire 1015S05547 N° ISSN en cours. Hebdomadaire prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros. Edité par section académique de Snes de Versailles (Syndicat national des enseignants du second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex - Tél. : 08 03 11 11 84. Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du Snes

Indignation, désenchantement, colère, écoeurement...

le cortège des signes de l'enfoncement dans la crise économique, sociale, morale, politique pourrait-il emporter avec lui l'espoir d'ouvrir d'autres perspectives pour rompre avec une politique d'austérité complaisante avec les forces du capital?

En dramatisant le bilan des déficits publics - que tous les observateurs connaissaient déjà - M. Sapin a tenté de dédouaner le gouvernement de ses responsabilités dans la politique menée et a entonné le refrain bien rôlé de l'absence d'alternative à **une nouvelle ponction de 2 milliards**, maintenant, dans les dépenses publiques.

Ce n'est pas ainsi que l'entendent les 9 organisations de retraité-e-s qui, dans le prolongement de la grande manifestation du 3 juin, appellent à une journée d'actions unitaires dans les départements ou en région.

La situation des retraité-e-s s'est encore dégradée et si les sacrifices imposés garantissaient plus d'emplois et d'investissements, cela aurait fini par se savoir en Grèce, en Espagne, au Portugal, en France...

Notre pouvoir d'achat ne cesse de s'éroder. En plus du gel du barème des impôts, pour la troisième année, décidé par la droite et maintenu par F. Hollande (la suppression en est annoncée pour 2014), d'autres mesures apportent leur lot d'augmentations supplémentaires ou font "entrer" dans l'impôt des ménages jusqu'alors non imposables avec des conséquences possibles sur le montant de la taxe d'habitation: ce sont la suppression totale, amorcée depuis 2008, de la demi-part pour les parents isolés ou veufs et veuves ayant élevé au

moins un enfant, la fiscalisation de la majoration de pension pour parents de 3 enfants et plus; pour cette dernière, par exemple, adoptée dans le cadre de la réforme des retraites de 2013 que le SNES continue de dénoncer, Sud Finances estime à 337 000 le nombre de ménages devenus imposables. De l'avis de certains commentateurs, les retraités figurent en bonne place parmi les contribuables, qui, en plus grand nombre cette année, demandent l'étalement du paiement de leurs impôts.

Voilà qui oppose un démenti aux esprits éclairés pour qui le gel des pensions du régime général et des retraites complémentaires jusqu'au 1er octobre 2015, aura peu d'effets sur le pouvoir d'achat des retraité-e-s au vu du faible taux d'inflation.

Cela peut toujours être pire, n'est-ce pas? C'est oublier aussi que cet indice des prix ne prend pas en compte un certain nombre de dépenses contraintes qui, elles, ne diminuent pas: loyers et charges, dépenses de santé, énergie, dépenses culturelles.... Tous les retraités, même ceux du 2nd degré, ne sont pas propriétaires et en renvoyant aux oubliettes l'encadrement des loyers M. Valls choisit une fois de plus l'intérêt des lobbys contre la défense de la justice sociale.

Et puis devons-nous accepter que soient passées par profits et pertes nos qualifications, les années d'études pour les obtenir, une carrière, de plus en plus longue, consacrée à la formation des jeunes, à leur réussite et à la promotion du service public? La défense de notre pouvoir d'achat converge avec celle du salaire des fonctionnaires et la revalorisation du métier d'enseignant, la pension étant pour nous un salaire continué.

Suite au verso

Quant au scénario gouvernemental sur la revalorisation des petites retraites jusqu'à 1200 euros, il est proprement indigne. La mesure a d'abord servi de marchandage, lors du vote houleux de la loi sur les retraites en décembre 2013 (sans que le montant en soit alors fixé) puis dans le cadre du "pacte de responsabilité", pour dénouer les crispations de députés mécontents et donner des gages aux organisations syndicales qui apportent leur soutien aux orientations gouvernementales.

On a laissé ensuite les exécutants se tapoter le menton sur les difficultés de la mise en oeuvre... pour finalement renier l'engagement pris en arguant du fait que le trop perçu au 1er avril 2013 (0,5% pour une revalo de 1,2%!) absorberait l'inflation. La mesquinerie rivalise avec le cynisme! La mesure promise doit être mise en oeuvre. Seul le minimum vieillesse (792 euros par mois pour une personne seule) devrait être revalorisé sans qu'aucun montant ne soit encore indiqué. Quand on sait qu'une pension de 1200 euros met au bord de la précarité, que

les retraités sont de plus en plus nombreux à avoir recours aux associations caritatives ou humanitaires, cela en dit plus sur la nature profondément injuste et inhumaine de la politique d'austérité qu'un mauvais jeu de mots.

Pourtant, sous la pression du Medef, **des sommes d'argent public considérables sont accordées, sans contreparties ni vrai contrôle, pour permettre aux entreprises**, nous explique-t-on, de retrouver leurs marges afin de pouvoir investir et créer des emplois: 20 milliards en janvier 2013, 41 milliards en avril qui s'ajoutent aux quelque 170 milliards d'allègements et d'exonérations divers par an. Une étude du fonds d'investissement Henderson Global Investors, publiée par le Financial Times en août 2014 apporte un tout autre éclairage: entre avril et juin 2014, **les dividendes versés aux actionnaires des entreprises européennes ont augmenté de 20%, la France se distinguant avec une progression de 30%...** Revendiquer des financements pour satisfaire les besoins sociaux s'inscrit contre cette logique du capitalisme financier.

Une véritable revalorisation des pensions demande donc des mesures immédiates en matière de rattrapage et de fiscalité avec un effort significatif pour les petites pensions; elle renvoie par ailleurs non seulement à une autre politique d'indexation, mais aussi à des réformes ou mesures destinées à assurer les ressources nécessaires (réforme fiscale pour un impôt plus juste, politique de lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales, ressources nouvelles pour la protection sociale par la mise à contribution du capital...).

Les arbitrages pour la loi de finances et le financement de la sécurité sociale sont reportés au 1er octobre. On sait déjà que les services publics vont subir durement les effets de la réduction des dépenses publiques alourdie récemment de 2 nouveaux milliards. L'assurance-maladie déjà amputée de 10 milliards serait particulièrement visée. La CGT a annoncé une journée d'action le 16 octobre pour la défense de la sécurité sociale. Des discussions sont en cours,

avec la FSU par exemple, pour examiner les possibilités d'élargissement.

L'unité réalisée chez les retraités doit être appréciée à l'aune des difficultés rencontrées pour la construire ici comme dans d'autres secteurs. Notre présence le 30 contribuera aussi à la renforcer et peut-être à l'élargir quand des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer d'autres orientations politiques. C'est donc la nôtre qu'il faut bien faire entendre avec notre attachement à un syndicalisme de transformation sociale.

M. Beaulu-Barlier

Pacte de « responsabilité »
Des dizaines de milliards pour les entreprises

- ◆ pris sur les services publics et la protection sociale
- ◆ Résultat : croissance étouffée faute de demande et chômage en hausse
- ◆ Mais les dividendes montent en flèche

Prendre aux salariés et retraités pour satisfaire la boulimie de « la finance »: est-ce le but?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement,

qui avait disparu des annonces de M. Valls en avril 2014, est enfin mise en débat à l'Assemblée Nationale depuis le 9 septembre. L'US continue de rendre compte de l'état d'avancement du dossier.

Pour aller à l'essentiel, le nouveau projet est amputé du volet concernant l'hébergement en EHPAD (établissement pour handicapés et personnes âgées dépendantes) faute de financements, absence dramatique quand les restes à charge sont en moyenne de 1500 euros et peuvent atteindre 3000 euros en région parisienne notamment.

S'il affiche des objectifs ambitieux (prévention/adaptation(logements, transports)/accompagnement (aide à domicile), s'il avance des mesures positives (revalorisation de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, encore timide, et droit au répit pour les aidants familiaux par exemple), de nombreuses propositions restent insuffisantes **et le point noir est bien sûr celui du financement, à hauteur de 645 millions.**

Non seulement il est loin de permettre de prendre en compte des besoins urgents mais il repose aussi sur une conception dévoyée de la solidarité puisque **ce sont les retraités eux-mêmes qui financent seuls leur éventuelle perte d'autonomie** en s'acquittant de la taxe de 0,3% (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) pour ceux qui sont imposables. Pour le SNES et la FSU "les réponses que doit apporter la loi doivent s'inscrire dans le cadre du service public et des branches existantes de la Sécurité Sociale: prise en charge publique et solidaire, ce qui pose nécessairement la question des ressources affectées au financement de notre système de protection sociale, mais aussi celle des moyens consacrés au développement des services publics".